

PARTIES À LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL POUR L'INDUSTRIE SUISSE DES PRODUITS EN BÉTON

Convention complémentaire (2019) à la CCT pour l'industrie suisse des produits en béton du 6 décembre 2018

Berne/Olten, le 6 décembre 2018

1. Adaptations générales et individuelles des salaires :

Hausse générale des salaires effectifs (1^{er} janvier 2019) : 35 francs par mois.
Hausse de salaire individuelles (1^{er} janvier 2019): la masse salariale des travailleurs
et travailleuses assujettis à la CCT doit être augmentée en moyenne de 10 francs par
mois.

Les parties à la convention collective de travail de l'industrie suisse des produits en béton:

Pour SwissBeton

.....
Ueli Büchi

.....
Martin Weder

Pour UFPB

.....
Alain Krummenacher

.....
Jacques Michod

Pour le syndicat Unia

.....
Vania Alleva

.....
Nico Lutz

.....
Lena Frank

Pour le syndicat Syna

.....
Hans Maissen

.....
Gregor Deflorin